



EJE

Éducateur de jeunes enfants



à l'IRTS (Montpellier / Perpignan)

Diplôme d'Etat EJE, grade Licence (niveau 6)

En 2 ou 3 ans (cf. "Allègement" au verso)

En formation initiale (Financement Région), en situation d'emploi, par l'apprentissage, par la VAE

Diplôme délivré par le Ministère de l'Education Nationale

95%
de réussite
en 2021

Portes ouvertes IRTS Montpellier les 29 janvier et 16 février 2022 (se renseigner sur site web pour IRTS Perpignan)

Rencontres, Visio, infos col'... Infos actualisées sur www.faire-ess.fr

Le métier

L'éducateur de jeunes enfants est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille.1

L'éducateur de jeunes enfants intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe.

L'éducateur de jeunes enfants travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle. En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut coordonner des actions éducatives au sein de la structure. Il est également amené à développer des partenariats avec les professionnels du territoire dans les champs éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire. Son intervention repose sur des actions éducatives individuelles et collectives.

L'éducateur de jeunes enfants contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux. En créant un environnement bienveillant, riche et motivant, il permet l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières de l'enfant. Il contribue ainsi à leur éveil, à leur socialisation et à leur inclusion sociale.

“ Un travailleur social spécialiste de la petite enfance ”

84 %
d'insertion pro.
en 2020

Domaines d'activités

Public : Enfants de la naissance à 7 ans quelles que soient leurs spécificités avec la participation de la famille et des représentants légaux

Employeurs : Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

La formation

THEORIQUE (1500 h.) ET PRATIQUE (2100 h.)

En alternance entre des temps de formation à l'IRTS (1500h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (2100h.), la formation vise l'acquisition de quatre grands Domaines de compétences (DC) :

formation pratique

2100 h. en 4 périodes

Un premier stage découverte des secteurs et des métiers du travail social de 8 semaines

Puis sur une durée de 52 semaines :

Un stage d'initiation professionnelle

Un stage de professionnalisation

Un stage à responsabilité professionnelle

formation théorique

1500 h. en 4 DC :

DC 1
Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (500 h.)

DC 2
Action éducative en direction du jeune enfant (500 h.)

DC 3
Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (250 h.)

DC 4
Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 h.)

L'équipe

Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain, avec un référent handicap

à Montpellier :

Référent pédagogique et suivi en entreprise : Jean-Luc Boucherat
Référente administrative : Stéphanie Vignon
Référente Handicap : Magali Bonnier

à Perpignan :

Référente pédagogique et suivi en entreprise : Michèle Duchateau
Référente administrative : Marie Piton
Référent Handicap : Laurent Giral



Objectifs de la formation

- La construction d'un positionnement professionnel étayé et la reconnaissance des compétences acquises par la réussite au diplôme.
- L'accès à l'emploi et le développement de l'employabilité des diplômés : veille sur le taux d'insertion professionnelle, les types de postes occupés et de contrats obtenus, les besoins en formation complémentaires ou associés au Diplôme d'Etat.
- L'accès aux cursus universitaires de niveau master et aux dimensions de recherche en sciences sociales.

Modalités d'évaluation

Les évaluations semestrielles vérifient l'appropriation des contenus de formation et le développement de la professionnalisation. Elles donnent lieu le cas échéant à l'attribution de 30 crédits par semestre (180 à l'issue de la formation).

Méthodes pédagogiques mobilisées

La priorité est donnée à l'adéquation et l'articulation des contenus pédagogiques aux problématiques professionnelles et aux besoins des personnes accompagnées. Les représentants des terrains professionnels sont étroitement associés au dispositif.

Ce dernier est basé sur une alternance entre des temps de formation théorique et de formation pratique. La formation théorique est répartie entre des temps en présentiel sur le site de l'IRTS et en distanciel. Des outils numériques et plateformes de communication sont utilisés comme supports de formation : Teams, Espace 10 etc...

Sur les sites ou en distanciel, les méthodes utilisées sont variées :

- En grands collectifs, en petits groupes, individuellement.
 - Sous forme de cours, de travaux dirigés, de travail en autonomie guidée
 - Sous forme de séminaires sur site ou à l'extérieur, d'enquêtes, de développement de projets.
- Elles alternent entre des méthodes de transmission magistrales et d'autres plus participatives jusqu'à la création des contenus de formation par les étudiants.

Un socle commun réunit les étudiants de niveau L de la 1^{ère} à la 3^{ème} année. En parallèle des contenus spécifiques au diplôme sont dispensés : le développement de la professionnalisation est accompagné pendant les 3 ans : dans tous les temps de formation et tout particulièrement ceux dédiés à l'élaboration de l'expérience professionnelle et l'analyse du trajet de formation. Pendant les temps de formation pratique des visites sont régulièrement organisés sur les lieux d'accueil des stagiaires.

+ d'infos Textes règlementaires :

Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances.

Arrêté du 22 août 2018 relatif au DEEJE.

Pour candidater

Modalités d'accès

Pré-requis : Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au moins de niveau IV
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leur acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du Code de l'éducation.

Voies d'accès : A partir de janvier 2021 : Pour les personnes en voie initiale et les demandeurs d'emploi Via Parcours Sup / Pour

les personnes en situation d'emploi Via un dossier d'inscription à la sélection sur le site web de l'IRTS

Délai d'accès : Une rentrée par an en septembre ou en octobre

Coûts : se reporter au site web

Calendrier

Inscription ParcoursSup > à partir de janvier
De janvier à juin, pour les autres situations.
Résultats > juin
Rentrée > septembre

Allègements

Les demandes d'allègement sont étudiées pour les personnes titulaires :

- D'un diplôme en travail sanitaire ou social au moins de niveau 4 ET/OU
- D'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence ET
- D'une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ou de l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif

Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le nouveau Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos
infometier@faire-ess.fr

www.
irtsmontpellier.fr
irtsperpignan.fr

dont :
Textes
réglementaires
et orientations
pédagogiques
(niveau L)



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.
04 67 07 02 30 / irtsmontpellier@faire-ess.fr



irts Perpignan

1, rue Charles Percier
66000 Perpignan
04 68 08 20 75 / irtsperpignan@faire-ess.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat